

## Bilan 2023 Conseiller en Energie Partagé

## Le principe du CEP

Mutualisation de la compétence en économie d'énergie pour l'ensemble des communes de la CCPL:

- ➤ Mutualisation d'une ressource=>Partage des coûts
- ➤ Service de proximité
- > Accompagnement personnalisé pour une stratégie de long terme
- ➤ Conseil neutre et objectif
- Coûts potentiellement compensés par les économies d'énergie générées, par les subventions obtenues et par les certificats d'économies d'énergie valorisés



### Le financement du service CEP

Depuis juin 2022: Le CEP est un agent de la CC Pays de Lumbres (mutualisation CAPSO)

Financement 50% CCPL / 50% CAPSO sur la base du coût réel: 50 390€ en 2023

L'ensemble des communes bénéficie gratuitement du service CEP grâce au portage de la CCPL.

(Dans de nombreux EPCI, une participation des communes est requise)



## Les principales missions du CEP

## Aide à la décision

Bilans énergétiques communaux

Avis technique sur devis travaux

Pré-diagnostics de rénovation bâtiments

Avis sur offres Energie

### Opérationnel

Aide dossiers subventions FDE62, CEE

Accompagnement technique projets (bât, ENR, éclairage public)

Vérification des objectifs thermiques des projets

# Sensibilisation et information

Veille règlementaire : Décret tertiaire, décret BACS, nouvelle règles QAI...

Informations sur les financements possibles

Mise en réseau des acteurs



#### Les missions transversales du CEP

# Maintien des compétences

Mise à jour Financements (FARDA 2023, Fonds Vert,...)

Règlementations: loi APER, QAI, décret BACS,...

Compétences Techniques: Réseaux de chaleur, photovoltaïque

Nouveaux outils: Teams, Vertuoz

# Lien avec les partenaires

AUD: Loi APER, études projets communes

Parc Naturel: Trame Noire, COT ENR, matériaux biosourcés

Département / Région / FDE62

#### CCPL

**Objectifs PCAET** 

Projets communautaires: Maison de santé, Centre Aquatique...

Nouveau partenariat valorisation Certificats Economies Energies



Bilan des actions CEP:

Bilan de patrimoine (x2)

Pré-étude photovoltaïque (x4)

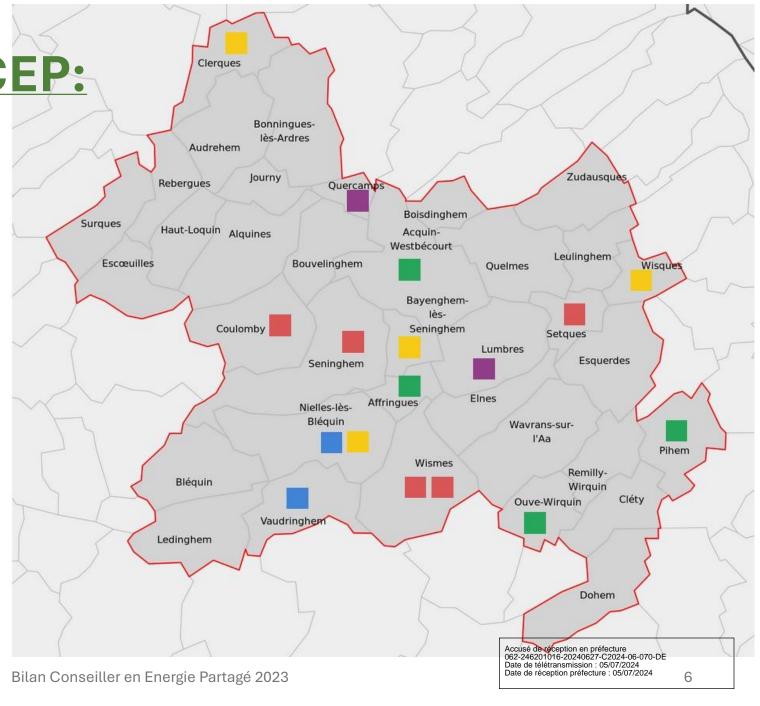
Rénovation Eclairage Public (x4)

Rénovation BBC (x5)

Travaux maitrise de l'énergie (x2)

<u>Nota</u>: les actions de conseil sur contrat, analyse de devis, aide subvention et autres actions « rapides » ne sont pas représentées





### Bilan énergétique des actions CEP:

288 MWh ep/an

soit 9 logements (conso annuelle/foyer)



54 To eq. CO<sub>2</sub>/an soit

7 tours du monde en voiture 54 allers-retours Paris/New-York en avion



Nota: Ces chiffres ne reprennent que les rénovations complètes BBC et les rénovations d'éclairages publics. L'impact des autres typologies de travaux étant aléatoire et difficile à estimer.



### Bilan économique des actions CEP:

Il est difficile d'estimer l'impact global économique de l'action CEP puisque les angles d'actions sont multiples :

- Conseils permettant des économies de dépenses (usages, contrats,...)
- Orientation des communes vers les financements possibles (FARDA, Fonds Vert, Fonds Chaleur...)
- Orientations techniques des projets : épaisseurs isolants, mode de chauffage adapté... générant des économies de fonctionnement

Les deux types d'actions facilement quantifiables sont les dossiers de subvention FDE62 pour lesquels les CEP apportent historiquement plus de soutien et les Certificats d'Economies d'Energie pour lesquels un dispositif d'accompagnement spécifique est en cours de définition par le service :

Dossiers de subvention FDE62 accompagnés : 89 546 €

Dossiers de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie : 38 024 €

Soit un Total de **127 570 €** d'aides validées pour l'année 2023.



### Contrôle d'équité CCPL/CAPSO:

Il est chronophage de mesurer le temps alloué à chaque action (appel, mail, étude de document...) réalisée par le CEP. Aussi une estimation objective peut être obtenue en comptant le nombre de rdv en commune, le nombre de dossiers de subvention FDE62 et le nombre de dossiers CEE réalisés.

	CCPL	CAPSO
Dossiers FDE62	10	6
Dossiers CEE	7	11
Rdv communes	24	15

Par ailleurs, la valorisation des actions CEP est de 127 569€ pour les communes de la CCPL et de 125 187€ pour les communes de la CAPSO.



### **Perspectives:**

Accompagner tous les projets communaux

Faire progresser le suivi énergétique

Réaliser de nouveaux bilans de patrimoine Accompagner la mise en place de l'économe de flux CCPL



#### Merci de votre attention

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter:

#### **Guillaume DUBIEZ**

Conseiller en Energie Partagé Communauté de Communes du Pays de Lumbres 06 86 80 38 67

